

N°	CIVILITÉ	THÈME	QUESTION	RÉPONSE
1	Simon BINET	Centre-Ville	<p>Bonjour, Résident en centre-ville j'ai plusieurs questions concernant l'avenir de celui-ci :</p> <p>Le Colysée bar situé place d'Italie va-t-il un jour être remplacé par une franchise type (Ninkasi, pub au bureau, Zara , Mango) afin de redynamiser cette place qui pour l'instant est bien triste</p> <p>Le foyer Sasson situé en centre-ville pourrait-il être relocalisé vers Chamnord où la place ne manque pas (en effet ce bâtiment ramène une population locale qui squatte l'aire de jeux pour enfant place d'Italie). Ne serait-il pas plus judicieux de mettre en place des logements étudiant à la place de ce foyer ?</p> <p>Serait-il possible de mettre en place plus de poubelles fixes au Faubourg (notamment au croisement avec la rue du Chardonnet) partie piétonne car ce dernier est souvent sale et les poubelles malheureusement déjà pleines.</p> <p>Malgré ces quelques remarques je tiens à signaler que j'apprécie tout ce que la ville fait notamment auprès des animations estivales au château des ducs. Bonne journée</p>	<p>La Ville de Chambéry a le souci de la redynamisation de son centre-ville et notamment de la place d'Italie. Cette redynamisation passe, comme vous l'évoquez, par l'installation de commerces mais également par la remise en état des bâtiments qui bordent la place. Pour cela, la Ville de Chambéry a conduit une étude diagnostic très poussée de l'ensemble des bâtiments de l'îlot Italie/Montmélian. Certains d'entre eux sont très dégradés. C'est pourquoi, suite à cette étude, va être lancée en 2023 une opération de restauration immobilière (ORI) qui permettra entre autres la réhabilitation de l'ensemble des façades de l'îlot, la résorption de l'insalubrité pour rendre les logements habitables et la restructuration des locaux commerciaux pour les adapter aux besoins d'aujourd'hui.</p> <p>La démarche ORI est une démarche qui vise à obliger les propriétaires à faire les travaux de remise en état prescrits tout en les accompagnant par des financements publics. La mise en place d'une telle démarche est longue et commencera en 2023. La restructuration complète de cet îlot est en effet primordiale pour la redynamisation du faubourg et le renforcement de l'attractivité de la place d'Italie, et justifie l'importance de la procédure mise en place.</p> <p>Dans ce cadre, la Ville de Chambéry veillera bien sûr à la mise en place de commerces attractifs dans les locaux commerciaux réhabilités. La Ville a donc choisi de racheter le local de l'ancien bar Colysée. Ce local commercial, idéalement situé sera le pivot du renouveau de la place d'Italie. Il a ainsi paru essentiel à la municipalité d'en maîtriser le devenir.</p> <p>Le "foyer de la Sasson" que vous évoquez est un accueil de jour : il s'agit d'un lieu qui regroupe plusieurs intervenants qui viennent en aide aux personnes en détresse, précaires et sans domicile fixe. Il est géré par l'association chambérienne La Sasson. La plupart des centres d'hébergement d'urgence étant ouverts seulement la nuit, cet accueil de jour est nécessaire pour que ces personnes en difficulté puissent se mettre à l'abri et se réchauffer, prendre une douche, laver leur linge, déposer leurs affaires en bagagerie, prendre une boisson chaude,</p>

				<p>téléphoner pour leurs démarches administratives et prendre des rendez-vous auprès des différents partenaires.</p> <p>Il est important que ces lieux d'accueil soient implantés non loin des autres services publics médico-sociaux pour être accessible à ce public déjà fortement marginalisé. Cet accueil a vocation, pour ces raisons, à rester à son emplacement actuel. Il va faire l'objet de travaux de modernisation et de rénovation de même que le bâtiment de la Maison des Associations.</p> <p>Le même site accueille aujourd'hui le Relais Grand Froid. Ce centre d'hébergement d'urgence, ouvert uniquement la nuit en période hivernale déménagera à l'hiver 2023/2024, dans de nouveaux locaux, avenue de la Boisse.</p> <p>Le centre-ville de Chambéry n'est pas le seul secteur de l'agglomération impliqué puisque la commune de Bassens accueille un centre d'hébergement d'urgence, la commune de Barberaz également et la commune de Saint-Alban-Leysses dispose d'une maison d'accueil. L'ensemble du territoire de l'agglomération participe au soutien aux populations en difficulté.</p> <p>Vous nous interpellez également sur l'implantation des poubelles Faubourg Montmélian. La Ville est actuellement en train de remplacer l'ensemble des corbeilles par des équipements neufs à contenance plus importante et qui permettent le tri des déchets. La rue que vous citez n'a pas encore fait l'objet de cette opération, le service en charge évalue la meilleure implantation en lien avec les habitants, dans un endroit qui n'est effectivement pas équipé aujourd'hui. Il convient également de préciser que les corbeilles sont vidées tous les jours par les services municipaux.</p> <p>Nous sommes heureux de savoir que vous appréciez Chambéry et l'action quotidienne des services municipaux. Les nombreuses animations estivales proposées cet été ont eu un franc succès auprès des habitants et de nos visiteurs. Ils sont le fruit d'un travail conjoint de la Ville et de ses nombreux partenaires en la matière, en l'occurrence pour les Estivales du Château, le Département de la Savoie.</p>
--	--	--	--	--

2	<p style="text-align: center;">Flavien LANTZ</p>	<p style="text-align: center;">Création temporaire d'une station-service en régie municipale</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Face à la hausse prohibitive du coût des carburants, est-il possible de créer, temporairement, une station-service, en régie municipale, en s'appuyant, sur celle créée, avenue des Follaz, pour les services de la municipalité et Grand Chambéry ?!</p> <p>Je m'appuie sur l'exemple de la commune des Aillons, qui possède sa propre station-service et où, j'ai pu constater une différence de 10 à 15 centimes, avec des stations privées.</p> <p>Ainsi la collectivité négocie, un prix de gros, pour elle et d'autres collectivités, les particuliers, comme les TPE - PME, qui peuvent s'approvisionner, pour réduire le coût d'achat, pour contenir la hausse du coût de la vie.</p>	<p>La clause de compétence générale des communes (maintenue contrairement aux départements et aux régions depuis la loi NOTRe de 2015) leur permet en effet d'intervenir dans tout domaine au titre de l'intérêt public local. La principale limite est le respect de l'initiative privée, au nom de la liberté du commerce et de l'industrie. Ces libertés économiques sont notamment prévues par le droit de l'Union Européenne, qui s'applique en France. Les communes ne peuvent créer des services à caractère industriel et commercial que si l'initiative privée est inexistante ou défailante et si l'intérêt pour la population est strictement local.</p> <p>C'est ce qui a permis à de nombreuses communes essentiellement rurales de, créer ces dernières années, un certain nombre de services et de commerces (épiceries multi-services, stations-services...), pour pallier les défaillances du secteur privé. Une commune peut ainsi créer une station-service en régie, gérée par le personnel communal ou par une association.</p> <p>C'est le cas de la commune des Aillons qui a créé une station-service à Aillon-le-Jeune ouverte à tout usager. Elle a pu le faire au regard du manque de stations dans le massif des Bauges, les seules existantes étant localisées sur les communes de Lescheraines et du Chatelard à environ 10 kilomètres des Aillons.</p> <p>Il faut noter que la nécessité d'amortir les frais de gestion de la station ne permet pas des prix substantiellement différents des stations privées les plus proches. Ainsi, au 17 aout 2022 le prix de vente du gas-oil était de 1,88 euros le litre aux Aillons contre 1,879 euros au Chatelard (Supermarché Carrefour) et 2,11 euros à Lescheraines (garage CATTIN). La commune des Aillons fait partie du groupement de commande pour l'achat de carburant coordonné par la commune de Chambéry, qui achetait à cette date le gas-oil 1,80 euros TTC le litre, l'effet d'achat en volume étant ainsi limité sur le carburant. Ces écarts peuvent bien sûr varier du fait de la volatilité rapide des prix du carburant, permettant des prix attractifs mais rarement substantiellement inférieurs aux prix sur le marché privé.</p> <p>Le contexte du massif des Bauges n'est cependant pas comparable à celui de la commune de Chambéry, qui compte une offre privée abondante. La création d'une station-service en régie municipale à</p>
---	---	--	--	--

				<p>Chambéry serait difficilement justifiable par l'intérêt public local et serait très certainement censurée par le juge administratif pour non-respect de la règle de non-concurrence avec le privé.</p> <p>Cette proposition, outre que son intérêt pour les ménages n'est pas assurée, n'est donc pas légale. La commune de Chambéry, qui subit elle aussi de plein fouet l'inflation sans compensation, porte aujourd'hui ses efforts sur le maintien et l'amélioration des services publics qu'elle fournit aux Chambériennes et Chambériens, y compris en optimisant autant que possible ses dépenses.</p> <p>On peut citer notamment une politique de sobriété accrue de la commune dans ses déplacements automobiles et d'électrification de son parc. Nous nous devons d'être exemplaires vis-à-vis des contraintes subies par l'ensemble de nos concitoyen·nes, qui ne font que souligner l'urgence d'une transition de nos modes de mobilités. Cette transition doit bien entendu être accompagnée pour être équitable et nous nous y efforçons dans la mesure de nos moyens, notamment en lien avec Grand Chambéry, autorité organisatrice des mobilités de notre territoire.</p>
--	--	--	--	---